

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt trois et le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOUTON Jean-Marc, Maire.

Présents : AVENAS Lucas, BECHERAS Bruno, BECHERAS Jean-Claude, BEZARD Isabelle, DESCHAUX Sophie, FOUREL Céline, JAMET Pierre, MONTET Christophe, MOUTON Jean-Marc, SARZIER Cyril

Absents excusés : DUPUIS Jean-Philippe, FAYARD Bruno,

Absents non-excusés : MAIA Christina, ROSSETTI Claudine

Procurations : DUPUIS Jean-Philippe donne procuration à Jean-Marc MOUTON, FAYARD Bruno donne procuration à AVENAS Lucas

Secrétaire : MONTET Christophe

Date de la convocation et de son affichage : le 20 avril 2023

Début de la séance à 20h42

Délibération n°11-2023

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT CANCE-DOUX

Vu la délibération n°2023-10 du Conseil Syndical du Syndicat des Eaux Cance-Doux en date du 20 mars 2023,

Considérant que les communes adhérentes au Syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Cance-Doux,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Syndicat des Eaux Cance-Doux doit mettre ses statuts actuels à jour, notamment en vue de :

- Se mettre en conformité vis-à-vis de la Loi NoTRE
- Modifier la dénomination du Syndicat
- Mettre à jour l'adresse du Siège
- Préciser le contour de la compétence AEP portée par le Syndicat
- Donner la faculté au Syndicat de conclure des conventions ou tout autre dispositif légal
- Donner la capacité au Syndicat d'aider les communes en termes de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Il informe également sur le fait que ce nouveau projet de statut a été validé dans un premier temps en bureau syndical le 05 janvier 2023 puis en conseil syndical le 20 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Cance-Doux
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (12 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)

Délibération n°12-2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'avis de la commission « Mieux Vivre Ensemble » du 25 avril 2023,

MONTET Christophe, 1^{er} adjoint de la commune, propose d'attribuer les sommes suivantes aux associations :

- **ACCA : 60,00 €**
- **Amicale Laïque : 600,00€ + 100,00 € pour l'arbre de Noël 2022 soit 700,00€**
- **APEEP : 600,00€**

- **ASPECT : 120,00€**
- **AVAMA : 60,00€**
- **Pétanque des Trois Ponts : 60,00€**
- **Sport Canin Ardéchois : 60€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de voter les subventions aux associations comme suit :
 - **ACCA : 60,00€** (12 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
 - **Amicale Laïque : 600,00€ + 100,00 € pour arbre de Noël 2022 soit 700,00€** Messieurs Lucas AVENAS et Pierre JAMET ne participent au vote (9 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
 - **APEEP : 600,00€** Madame Céline FOUREL et Messieurs Lucas AVENAS et Pierre JAMET ne participent pas au vote (8 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
 - **ASPECT : 120,00€** Messieurs Bruno BECHERAS, Jean-Claude BECHERAS et Christophe MONTET ne participent pas au vote (9 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
 - **AVAMA : 60,00€** Messieurs Christophe MONTET et Jean-Marc MOUTON ne participent pas au vote (9 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
 - **Pétanque des trois ponts : 60,00€** (12 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
 - **Sport Canin Ardéchois : 60,00€** (12 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Délibération n°13-2023

TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

A chaque augmentation du tarif par le prestataire cantine, il y a lieu de réviser le tarif des repas de la cantine de l'école publique d'Arras-sur-Rhône.

Sophie DESCHAUX, 2^{ème} adjointe au Maire, informe que le prestataire augmentera ces tarifs à la rentrée 2023/2024 suite à l'inflation et que la commune facture le repas :

- 4,15 € pour les élèves et le personnel communal de la cantine (*depuis le 01/09/2022*)
- 4,85 € pour les enseignants et intervenants scolaires (*depuis le 01/09/2022*)

La commission propose d'appliquer l'évolution du tarif du prestataire aux familles selon la même proportion d'augmentation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme suit:
 - Elèves et personnel communal 4,40 €
 - Enseignants et intervenants 5,10 €
- **ADOpte** à la majorité de ses membres présents (9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 Abstentions)

Les délibérations prévues initialement « Révision tarifs garderie pour l'année 2023/2024 » et « l'approbation du règlement intérieur pour l'année scolaire 2023/2024 » sont reportées ultérieurement. En effet, suite à un nouvel élément d'information, les membres du conseil municipal demandent un complément et prennent la décision de reporter ces deux décisions.

NON SOUMIS A DELIBERATION(S)

- **Prise de parole de Christophe MONTET, 1er Adjoint:**

Location des salles : Un tableau a été réalisé avec l'ensemble des locations 2023 afin que les élus puissent s'inscrire pour faire les états des lieux des salles. M. MONTET relance les conseillers municipaux pour la réalisation des états des lieux en binôme des locations des salles de l'espace communal.

- **Prise de parole de Cyril SARZIER, 3^{ème} Adjoint:**

Éclairage public : M. SARZIER informe que les changements des lampadaires (lampes de sodium en lampes LED) se poursuit sur la commune et doit être réalisé d'ici juin 2023

Végétalisation de la cour de l'école : M. SARZIER informe le conseil municipal que des demandes de subventions ont été lancées (notamment un demande à l'état pour le fond vert et une demande de fond de concours à la communauté de communes Porte de DrômArdèche).

- **Prise de parole de Lucas AVENAS, Conseiller municipal :**

Compte rendu de la réunion commission culture à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche qui a eu lieu le 06 mars 2023.

- **Prise de parole de Jean-Claude BECHERAS, Conseiller municipal :**

L'Ardéchoise : Monsieur BECHERAS informe le conseil municipal que l'ardéchoise passera sur la commune, via la ViaRhôna, le 14 juin prochain. Il fait un appel aux volontaires afin d'avoir de l'aide pour préparer cet événement.

Bibliothèque : Monsieur BECHERAS indique que les membres de la bibliothèque souhaitent faire du tri dans les anciens livres. Aussi, Ils demandent l'autorisation au conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord pour que les bénévoles de la bibliothèque « Au jardin des livres » puissent procéder au tri des anciens livres.

QUESTION DIVERSES :

Néant

PROCES-VERBAL

La séance est levée à 22h45.

Ainsi fait et délibéré à ARRAS SUR RHÔNE, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Christophe MONTET

Le Maire
Jean-Marc MOUTON



